RAPPORT D'ACTIVITES 2018

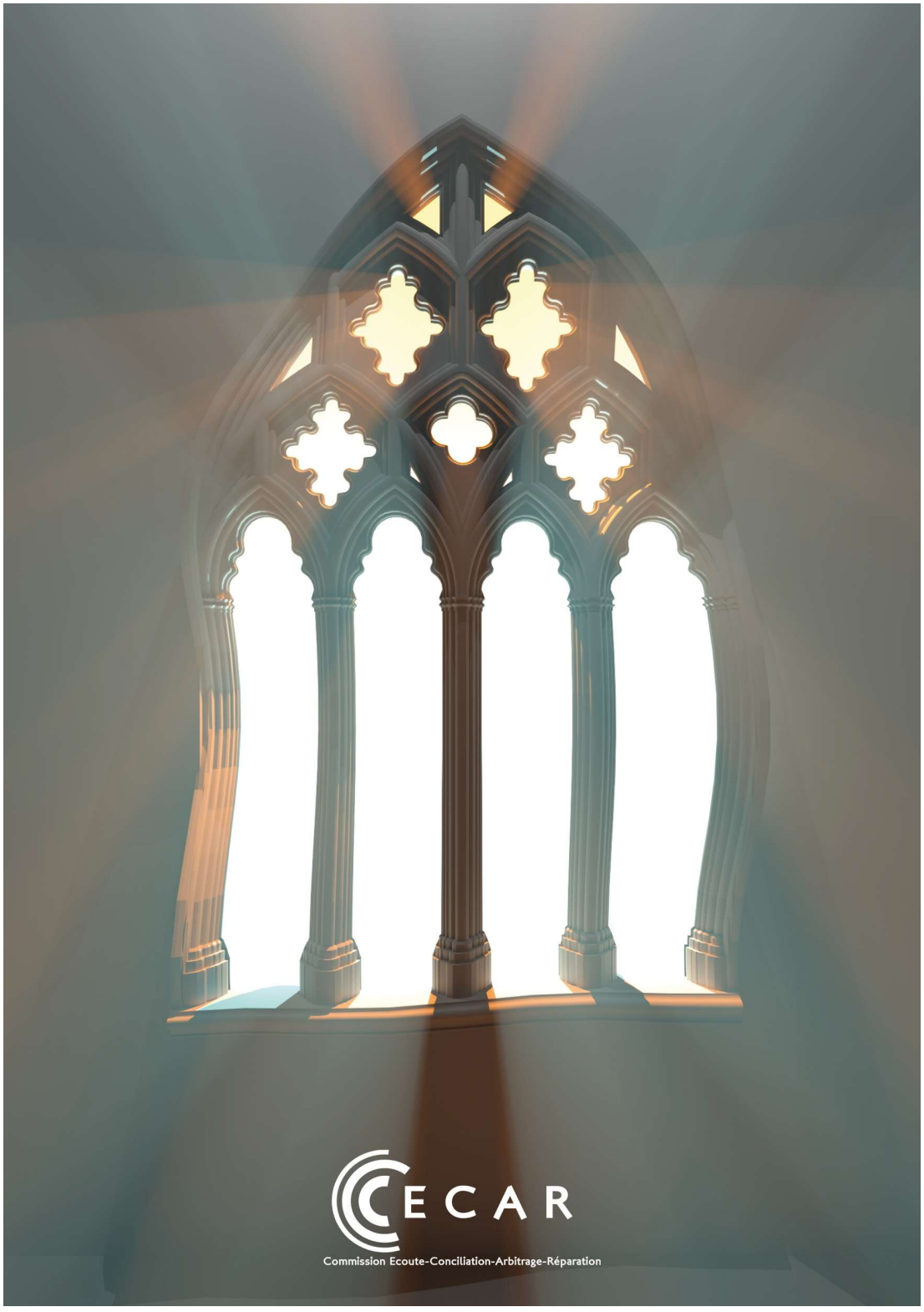

Commission Ecoute-Conciliation-Arbitrage-Réparation

Mot de la Présidente

Il n'est pas simple de porter toute sa vie le poids d'un abus sexuel subi dans son plus jeune âge, d'autant plus lorsque ces actes sont perpétrés par des personnes considérées par la société comme hautement respectables… Notre travail d'accompagnement de personnes victimes nous montre à quel point il est difficile de construire sa vie avec ce poids et à quel point il est important pour ces personnes d'être enfin entendues, de pouvoir obtenir une reconnaissance et une réparation des abus subis dans le cadre de l'Eglise catholique.

L'abus quel que soit sa nature laisse des traces indélébiles et profondes. Il n'est pas possible d'effacer ces traces, en revanche nous pouvons accompagner toutes ces personnes victimes, les aider à déposer leur histoire douloureuse et à poursuivre leur chemin avec le sentiment d'avoir enfin été écoutées et entendues.

Au fil des témoignages, le Conseil de la CECAR s'est rendu compte qu'il est extrêmement compliqué d'évaluer la gravité des faits subis et de ce fait de proposer une indemnisation à une personne victime.

Chaque personne est différente, la capacité de résilience est individuelle et n'est aucunement liée aux faits subis. Dans ce sens, le Conseil a pris conscience qu'il serait plus adéquat de proposer une indemnisation forfaitaire unique à chaque personne victime, ce qui permettrait à nos comités de se concentrer sur l'accompagnement et le suivi des demandes et des attentes des personnes victimes.

En parallèle de l'accompagnement de personnes victimes, l'année 2018 a donc également été jalonnée de discussions et de rencontres avec les représentants de l'Eglise catholique pour défendre l'idée d'une indemnisation unique.

A ce jour, nous ne sommes toujours pas parvenus à un accord, mais nous poursuivons inlassablement nos démarches. Même si le combat est long, l'engagement du Conseil de la CECAR reste intact et continue au nom des victimes.

Sylvie Perrinjaquet
Présidente

CECAR
Commission Ecoute-Conciliation-Arbitrage-Réparation

Mission

Créée en janvier 2016 à l'initiative du groupe SAPEC et des institutions catholiques, la CECAR est une commission neutre et indépendante des autorités de l'Église catholique.

Elle offre aux personnes qui ont été victimes d'abus sexuels dans le cadre de l'Eglise catholique un lieu d'écoute, d'échange et/ou de recherche d'une conciliation avec l'abuseur, à défaut avec son supérieur hiérarchique. Notre engagement a pour but la reconnaissance des faits par les représentants de l'Eglise catholique et une réparation financière symbolique. La CECAR agit dans la plus stricte confidentialité.

Activités 2018

Durant l'année 2018, les comités ont reçu les victimes et ont mené à terme les dossiers dont ils ont eu la responsabilité. Il a été mis en évidence de la part des personnes auditionnées la qualité de l'écoute reçue ainsi que l'engagement et la disponibilité des conciliateurs dans le suivi des requêtes.

Nombre de membres de comité ont accompagné les victimes dans leurs démarches de rencontrer leur abuseur ou d'être reçu par un représentant de l'Eglise ou de la congrégation religieuse concernée. Il a même été demandé une démarche particulière en mémoire de cette période de vie.

Cela requiert de la disponibilité et de l'empathie. Par le biais de cette procédure, les victimes s'obligent à revivre leur passé, leur ressenti et leurs émotions, avec toutes les difficultés et le mal-être qui en résulte.

Depuis le mois d'octobre, nous avons un bureau au centre de Lausanne dans le but de pouvoir accueillir toute personne concernée par la problématique. Le secrétariat est à disposition pour toute question, demande ou besoin d'aide pour compléter une requête.

En ce qui concerne nos relations avec la Conférence des Evêques Suisses (CES) et la commission d'indemnisation, rien n'a changé. Bien que la CES ait accepté d'entrer en matière avec un montant forfaitaire unique, elle n'a pas été suivie par la Conférence centrale catholique romaine Suisse (RKZ) et les congrégations religieuses. Sachant que la RKZ et les congrégations religieuses ont signé l'accord CECAR, la CES ne peut pas prendre des décisions seule, toute modification de l'accord doit faire l'objet d'une décision collective ! Hors, la RKZ et les congrégations religieuses se sont clairement positionnées en indiquant qu'elles ne désirent pas modifier le principe des montants retenus durant les 5 années d'existence de la CECAR.

Nous en prenons acte, tout en relevant qu'en termes de communication envers les victimes, c'est contre-productif. Nombre d'entre elles continuent de ne pas avoir confiance en l'Eglise catholique et se sentent encore plus jugées et non considérées !

En parallèle, nous tenons à mettre en évidence la lenteur des procédures. Ceci cumulé aux nombres d'intervenants impliqués dans la résolution des requêtes a pour effet de rendre la communication opaque. Dans les faits, nous nous voyons obligés de devoir revenir très souvent à la charge pour obtenir réponse… et au final, c'est la personne victime qui est au bout de la chaîne, car elle attend des réponses qui ne viennent pas, pensant que la CECAR ne fait pas son travail.

Nous relevons également le manque d'archives (disparues, déplacées ou pas classées) ainsi que de personnel dévolu à ces démarches qui peuvent en résoudre plus d'un à renoncer à la poursuite de recherche d'information…

Monseigneur Charles Morerod a régulièrement été informé de cette situation. Au nom de son diocèse, il a pris position en faveur de la CECAR. Mais cela ne suffit pas !!

Le conseil CECAR tient à remercier sincèrement les membres des comités pour leur engagement et leur persévérance dans la résolution des demandes des victimes.

Fonctionnement

La Commission CECAR élargie siège deux fois par an, en présence de MM Jacques Nuoffer, Président du groupe SAPEC et de Monseigneur Charles Morerod, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, qui ont un pouvoir consultatif. Ces séances permettent de faire le point sur l'avancement du travail de la CECAR et les difficultés rencontrées.

Le Conseil CECAR s'est réuni six fois durant l'année 2018. Chaque séance permet de valider la recevabilité des requêtes qui nous parviennent. Nous nous assurons que les documents reçus permettront au comité choisi ou proposé de recevoir dans les meilleures conditions possibles la victime.

Le Conseil CECAR et les comités se sont réunis deux fois durant l'année. Cela a permis d'échanger sur les pratiques mises en place dans chaque comité, sur le contenu des recommandations et nos relations avec la commission d'indemnisation. C'est également l'occasion de clarifier certains points de fonctionnement. Les comités ont également pu bénéficier de deux supervisions d'équipe.

Comme l'année dernière, une délégation de la CECAR de 7 personnes s'est rendue à la traditionnelle journée de la Conférence des Evêques Suisses le 12 novembre 2018 à Zürich dont le thème était « Agressions sexuelles en milieu religieux ».

« Je suis très reconnaissant au comité de la CECAR d'avoir scrupuleusement retranscrit les épreuves subies alors que je n'étais qu'un petit enfant. J'en suis très touché et les remercie du fond de mon cœur. Si je n'ai pas souhaité une conciliation avec l'Eglise c'est que j'ai vu de mes propres yeux la façon avec laquelle sa hiérarchie a piétiné de nombreuses victimes. Souvent impunément."

Alain

Etat des requêtes

L'accueil et l'écoute représente une partie importante du travail réalisé par les comités avec les victimes. Par ailleurs, le rôle du comité est également de définir les attentes et demandes de la personne reçue envers la procédure qu'elle entreprend. Il est important de prendre ce temps pour accompagner au mieux la personne et s'assurer de ce dont elle a besoin, que ce soit une lettre d'excuse, une rencontre avec un représentant de l'Eglise, des informations sur l'auteur, une conciliation, telles sont les demandes les plus fréquentes auxquels sont confrontés les comités.

Chiffres 2018 :

- 22 requêtes traitées
- 6 dossiers clôturés
- 15 dossiers en cours
- 1 dossier irrecevable (ne relève pas de la compétence de la CECAR)
- 8 femmes et 14 hommes
- 70 heures d'entretien
- 350 heures de travail
- 14 dossiers ont reçu une indemnisation financière pour un montant total de CHF 185'000.-

Rapport financier

	Comptes 2018	Budget 2018	Budget 2019
Frais fonctionnement	2 778	1 100	3 500
Communication	655	9 400	5 000
Honoraires conseil	7 955	11 000	10 000
Honoraires comités	42 148	72 600	50 000
Salaires	25 000	35 000	30 000
Total	**78 537**	**129 100**	**98 500**

Perspectives 2019

- L'année 2019 devrait voir la création d'une fondation CECAR. Ceci permettrait à la CECAR d'avoir une entité propre et juridiquement indépendante de l'Eglise catholique, même si cette dernière continuera d'en assurer intégralement le financement.

- Le Conseil ne renonce pas à l'idée d'une indemnisation forfaitaire pour toute personne victime ; comme évoqué dans ces lignes, il est très difficile d'évaluer le degré de gravité du dommage moral causé par un abus sexuel. Le Conseil continue de penser qu'il s'agit de la meilleure et seule option à suivre. Il continuera d'œuvrer en ce sens.

- Une campagne de communication s'avère nécessaire et indispensable pour faire connaître la CECAR et inciter les personnes concernées à déposer une requête. Il est important que l'Eglise catholique prenne conscience de l'ampleur du phénomène et qu'elle puisse réparer les torts causés à leurs victimes durant de nombreuses années.

Remerciements

Nous remercions le groupe SAPEC, représenté par son président, M. Jacques Nuoffer, et les représentants de l'Eglise catholique, plus particulièrement Monseigneur Charles Morerod pour son engagement et la confiance témoignées à l'égard des travaux de la CECAR.

Nous remercions également les conciliatrices et conciliateurs pour l'engagement dont ils font preuve auprès des personnes victimes et l'accompagnement proposé pour réaliser les demandes des personnes requérantes, accompagnement indispensable sur le chemin de la réparation.

Commission Ecoute-Conciliation-Arbitrage-Réparation

Composition du Conseil 2018

Sylvie PERRINJAQUET – présidente
Pascal CORMINBOEUF – vice-président
Monique GAUTHEY – membre
Catherine RENAVILLE – membre
Marc BUGNON – membre
Brigitte ANSERMET – secrétaire

Commission élargie 2018

Sylvie PERRINJAQUET – présidente
Pascal CORMINBOEUF – vice-président
Marc BUGNON – membre
Monique GAUTHEY – membre
Catherine RENAVILLE – membre
Charles MOREROD – évêque de Lausanne, Genève, Fribourg et Neuchâtel
Jacques NUOFFER – président du groupe SAPEC
Brigitte ANSERMET – secrétaire

Comités 2018

Comité 1
Hervé BOECHAT – juriste
André GRIVEL – médiateur
Catherine RENAVILLE – sexologue – médiatrice

Comité 2
Olivier BAUD – intervenant social
Sandrine CHALET PICARD – psychologue
Monique SCHALLER REARDON – avocate – médiatrice

Comité 3
Sandrine CHALET PICARD – psychologue
Annalisa FERRARI – intervenante sociale
Nathalie HERREN – médiatrice

Comité 4
Pierre-Alain DARD – intervenant social
Delphine RACCANELLO – médiatrice
Joanne SIEGENTHALER – juriste et médiatrice